



Licenciement abusif

Par Albert

Bonjour j'aimerais avoir des réponses à mes questions.

Je suis salarié dans une entreprise de moins de 10 salariés dans le bâtiment tout corps d'état et moi dans l'électricité depuis plus d'un an et demi.

L'entreprise est dirigé par deux dirigeants qui ne connaissent pas forcément le milieu du bâtiment (donc sources de problèmes d'organisations sur les chantiers)

Mes horaires sont 7h30/16h30 avec une heure de pause déjeuner.

J'ai une grande fille de 9 ans que j'ai en garde alternée un weekend sur deux et que j'amène au périscolaire le matin à 7h30 soit le vendredi matin et le lundi matin un weekend sur deux c'est-à-dire quatre matins dans le mois.

Comme je ne travaille pas le vendredi après-midi je récupère les minutes quand je dépose ma fille ces jours-ci. Concrètement j'arrive à la boîte à 7h50.

Pendant un an ils n'ont jamais rien dit ça a toujours bien fonctionné et depuis cet été j'ai été convoqué dans leur bureau en me disant que je ne remplissais pas mes objectifs, que sa nuisait à l'organisation de la société et qu'il fallait que je trouve une solution.

Après avoir discuté avec eux et en leur disant que je n'avais pas d'autre choix et que de toute façon je rattrapais les heures le vendredi après-midi, ils m'ont laissé tranquille jusqu'au mois de décembre.

Au mois de décembre je reçois un message de leur part sur WhatsApp à 19h10 en me disant que j'avais rendez-vous avec le lendemain soir à 16h30 après la journée de travail pour avoir une discussion avec moi.

À laquelle je leur réponds est-ce que je peux savoir pourquoi vous voulez me voir ils m'ont répondu pour beaucoup de choses organisation motivation ect..

Le lendemain j'arrive donc pour cet entretien où il m'annonce qu'il n'arrive pas et il n'arrive plus à trouver de solution que je ne suis plus du tout motivé que je ne peux pas me permettre d'amener ma fille le matin comme ça et que je ne voulais pas faire d'heure supplémentaire en gros mais patron rêve d'une entreprise avec des salariés qui ne regardent pas leur montre et il me reproche de ne pas faire d'heures supplémentaires.

Nos véhicules sont pucé, donc je leur ai demandé de me fournir les justificatifs des relevés des heures pour bien leur montrer que je fais bien au-delà de mes 37 heures semaine.

Bref à la fin de cet entretien qui a été légèrement houleux ils m'ont proposé une rupture conventionnelle qu'il me laissait le temps de réfléchir.

En rentrant j'en ai discuté avec ma femme et je ne suis pas du tout d'accord et je ne veux pas accepter cette rupture car dans le niveau du travail ils n'ont rien à me reprocher ils me disent que je connais parfaitement mon travail et qu'ils ne peuvent rien me dire là-dessus.

Mais qu'il me propose cette rupture conventionnelle parce que je ne rentre plus dans le moule de la société en amenant ma fille un weekend sur deux.

Quelques jours passent après cet entretien puis un matin mon téléphone sonne mon patron qui me pose la question pour savoir si j'avais réfléchi à leur proposition et il me dit on pourra se voir le vendredi à 12h30 pour en discuter et qu'il me confirme ce rendez-vous.

Aucune nouvelle jusqu'au vendredi 12h20 où j'étais chez un client en plein travaux ou mon responsable m'appelle en me disant tu viens toujours à cette réunion chose à laquelle je lui ai répondu non je ne viendrai pas je suis en plein travail et j'attendais une réponse de votre part que je n'ai pas eu et tu ne peux pas me contacter 10 minutes avant ou je suis en plein chantier donc je ne suis pas allé à ce rendez-vous qui n'était pas officiel.

Je leur ai dit que de toute façon s'il voulait me convoquer pour parler de ça il devait m'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le soir même je suis rentré chez moi j'ai fait une lettre avec accusé de réception en expliquant ce qu'il s'était passé et que j'attendais toujours les justificatifs des objectifs non remplis ainsi que le relevé des arts avec les véhicules choses

que je n'ai toujours pas à ce jour.

Je viens de recevoir un courrier avec accusé de réception le 16 février mais comme c'était un jour où je travaillais je ne pouvais pas la réceptionner du coup il est repassé le 17 février où je travaillais aussi donc je n'ai pu récupérer le courrier qu'hier.

Et par grande surprise dans ce courrier je reçois donc une convocation pour le 17 février chose qui est impossible puisque le facteur est passé le 16 et que je travaillais donc je n'aurais jamais pu réceptionner le courrier d'autant plus qu'il me propose un rendez-vous où je peux me faire représenter avec une liste que je peux retrouver à la mairie mais apparemment il faut 48 heures de délai avant de faire une réunion comme celle-ci.

Par Albert

Bref j'essaie de faire court mais c'est très compliqué dans ce courrier ils me disent que je suis amené envisager à votre égard une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à un licenciement en application des dispositions des articles L1232/2 et L1332/2 du code du travail nous vous convoquons le vendredi 17 février.

J'aurais aimé savoir ce que je pouvais faire parce que c'est la première fois en plus de 20 ans d'entreprise qu'un employeur me fait un courrier de ce type surtout que la seule chose qui est vraiment envisageable c'est sur le fait que j'amène ma fille de weekend dans le mois mais que je rattrape les heures travaillées le vendredi après-midi donc mes 37 heures sont largement remplies puisque je fais plus d'heures le vendredi après-midi et qu'en terme de travail ils n'ont rien à me reprocher et sont très satisfaits de mon travail donc je voulais savoir ce que je pouvais faire

Par Albert

Merci pour votre lecture et aussi je peux répondre pour être un peu plus clair.
Merci